Tarifs Taxe de Séjour

(Par personne et par nuít Part départementale compríse)

- Palaces	3,85 €
Hôtels de tourisme 5 étoilesRésidences de tourisme 5 étoilesMeublés de tourisme 5 étoiles	2,20€
Hôtels de tourisme 4 étoilesRésidences de tourisme 4 étoilesMeublés de tourisme 4 étoiles	1,65€
Hôtels de tourisme 3 étoilesRésidences de tourisme 3 étoilesMeublés de tourisme 3 étoiles	1,10€
 Hôtels de tourisme 2 étoiles Résidences de tourisme 2 étoiles Meublés de tourisme 2 étoiles Villages vacances 4 et 5 étoiles 	0,88€
 Hôtels de tourisme 1 étoile Résidences de tourisme 1 étoile Meublés de tourisme 1 étoile Villages vacances 1, 2 et 3 étoiles Auberges collectives Chambres d'hôtes 	0,83€
- Terrains de camping et terrains de caravanage 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes - Emplacements dans les aires de camping-car et dans des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,66€
- Terrains de camping et terrains de caravanage 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de	
caractéristiques équivalentes - Ports de plaisance	0,22€





La taxe de séjour permet de financer les dépenses liées à la fréquentation touristique et à la protection des espaces naturels

Tarifs pour les hébergements non classés ou en attente de classement (hors plein air)

Il est appliqué un taux de 5% du prix de la nuitée par personne, dans la limite du plafond de 3,50 € par adulte et par nuit, hors part départementale.

Calcul de la taxe de séjour :

- 1/5% x (montant de la nuitée / nombre total de personnes adultes et enfants)
- 2/ Ajout de la part départementale : + 10 %
- 3/ A multiplier par le nombre d'adultes et de nuits

Retrouvez toutes les informations et une calculatrice sur :

taxe.3douest.com/champagnolenozeroyjura.php

Exonérations

- Les personnes mineures
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence / d'un relogement temporaire
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer et inférieur à 1 € par jour